

La Vesancière

N° 80 - XXI^e année

Janvier 2017



FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

e.jonker@vesancy.fr

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **31 mars 2017**

Distribution par les associations

Janvier Amicale des sapeurs pompiers et/ou Au bon sens

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

Dès la réception, merci de distribuer les bulletins

le plus rapidement possible,

(dans les 2 à 3 jours maximum)

Calendrier des animations du 1er trimestre 2017

Mardi 24 janvier PEVV Assemblée Générale à 20h30

Vendredi 10 février CLAV Déjeuner à midi

Samedi 4 mars PEVV Sortie raquette/repas

Mercredi 15 mars CLAV Assemblée Générale à 20h30

Vendredi 7 avril CLAV Loto à 14 h

Samedi 8 avril PEVV Nettoyage de printemps



Le DISCOURS du MAIRE

La municipalité de Vesancy a eu le plaisir d'accueillir ce dimanche 8 janvier ses habitants à la cérémonie de vœux traditionnelle, en présence des autorités locales : M. le s/préfet Huber, Étienne Blanc, maire de Divonne et vice-président de la région Auvergne Rhône Alpes, Mme Stéphanie Pernod-Beaudon, notre nouvelle députée, vice-présidente de la Région, Véronique Baude et Gérard Paoli, nos conseillers départementaux, Christophe Bouvier, président de la CCPG, Patrice Dunand, maire de Gex et vice-président de la Communauté de Communes, entourés de nombreux maires et conseillers municipaux gessiens.

La cérémonie a commencé par l'accueil des nouveaux habitants. Une douzaine de familles étaient présentes (sur un total de 21). L'assemblée leur a réservé un chaleureux accueil.

Après le discours du maire (ci-dessous), un buffet bien fourni agrémenté de vins locaux a permis de prolonger la conversation et les échanges entre les nombreux participants.

Une soirée réussie qui permet de resserrer les liens entre la municipalité, ses habitants, les communes voisines et les autorités locales.

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

A l'occasion de cette cérémonie traditionnelle de vœux, nous sommes heureux d'accueillir dans notre maison commune :

M. Benoit HUBER, sous-préfet de Gex et Nantua.

M. Etienne BLANC, 1^{er} vice-président de la Région et maire de Divonne-les-Bains,
Notre députée, Mme Stéphanie PERNOD-BEAUDON, vice-présidente de la Région,

Nos conseillers départementaux, Véronique BAUDE et Gérard PAOLI,

M. le président Christophe BOUVIER, MM les vice-présidents et les membres du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Gex,

Les maires et adjoints présents, avec, en premier lieu, nos chers voisins de Gex, Divonne, Sauverny et Grilly.

Les autorités de la gendarmerie, la police municipale de Divonne, les représentants de l'Office National des Forêts, du Parc Régional du Haut-Jura, de la Réserve Naturelle et des Offices de Tourisme voisins.

Et bien sûr, vous, mes chers concitoyens, habitants de Vesancy, ici présents. Avec une mention particulière pour les familles nouvellement installées qui viennent de vous être présentées.

Le discours des Vœux est un exercice rituel, circonstancié, convenu qui doit répondre aux canons de la profession.

Comme vous le savez, ma parole est libre et mes convictions solides.

J'ai le triste privilège d'être à la fois le doyen des maires du Pays de Gex et d'être novice dans la fonction : cela me donne le droit et aussi l'excuse de parler en toute franchise.

Issu d'une vieille famille gessienne établie à Vesancy depuis une dizaine de générations, je sais d'où l'on vient, cela aide à aller dans la bonne direction.

Vesancy est une commune atypique au sein de la Communauté qu'elle a rejointe « à l'insu de son plein gré », comme vous le savez bien.

Pourquoi ? Parce qu'elle est attachée viscéralement à son patrimoine et à son environnement construit et modelé par des générations de paysans accrochés à leurs terres. C'est la raison pour laquelle elle a résisté jusqu'à présent à la fièvre immobilière qui s'est emparée du Pays de Gex.

Bon nombre de ses habitants sont toujours convaincus que leurs élus devraient continuer à gérer leur destin en toute indépendance. Nous devons en tenir compte.

L'année 2016 est derrière nous. Nous voici à l'heure du bilan et des perspectives.

Nous nous étions fixés quatre objectifs principaux en mars 2014, pour la durée de la mandature :

Le premier concernait la préservation du village et de son site, avec une mention particulière pour ce vieux château, témoin moyenâgeux de l'histoire du Pays de Gex.

L'an dernier, j'annonçais ici même, avec fierté, son inscription au titre des Monuments Historiques.

LE DISCOURS DU MAIRE

Ce classement, combiné à un règlement renforcé de protection du cœur du village dans le futur PLU, nous donne les moyens de conserver le vieux bourg dans son état originel. La protection du site environnant a été prise en charge avec le plus grand zèle par notre Communauté de Communes avec la mise en place des fameuses « Continuités écologiques » qui, au stade actuel du projet, cernent le village au plus près. Trop près ! et avec un règlement interdisant à priori toute construction agricole au cœur des zones d'élevage. Environnement protégé garanti sauf pour les agriculteurs !

On a trouvé un compromis bancal pour accueillir nos fermes candidates à la délocalisation. Nos propositions de modifications mineures des emprises des couloirs enserrant le village n'ont pas été retenues. Je garde le sentiment amer d'une négociation de dupe.

Heureusement, d'autres dossiers traités par le Pôle Environnement de la CCPG ont abouti à une conclusion heureuse : en particulier l'accès au chalet de la Vesancière et l'entretien des Bas Monts.

Un grand merci.

Notre deuxième objectif concernait l'aménagement de la rue du Château pour assurer une continuité piétonnière et sécuriser trois points sensibles : le carrefour de la chapelle, la zone du château et la portion étroite du bas du village, l'objectif à moyen terme étant de « redonner la priorité aux piétons » dans le centre du village.

Le projet a fait l'objet d'une concertation approfondie avec la population au cours du premier semestre 2016, pour aboutir au projet définitif affiché dans cette salle : modifications à caractère esthétique suggérées par les services du Patrimoine, repositionnement des futurs trottoirs, aménagement du carrefour de la Vie Quinat, abandon des zones pavées, mise en place d'un réseau « eau des fontaines » alimenté par l'ancienne source.

Budget revu à la baisse (252.000 € HT dont environ 95.000 € pris en charge par l'État et le Département).

Remerciements ...

Le chantier a officiellement débuté à la mi-décembre. Les travaux seront effectués au printemps, avec l'objectif de fin de travaux avant l'été. Des restrictions de circulation sont à prévoir. Elles seront annoncées en temps voulu.

Autre chantier prêt à démarrer : l'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne cure pour y abriter une salle d'une capacité de 50 personnes, équipée pour y loger la future cantine scolaire et pour héberger nos associations au moins pendant les travaux d'aménagement du château (plan affiché).

Suite aux appels d'offres, le budget prévisionnel s'établit à 220.000 €, y compris les aménagements extérieurs. Nous avons sollicité des subventions auprès de l'Etat et du Département.

Remerciements anticipés auprès de leurs représentants ici présents.

Les travaux débiteront à la mi-janvier. Ils devraient être terminés fin juin.

J'avais annoncé, l'an dernier, le projet de nouveau réservoir d'eau potable sur les hauteurs du village.

L'inauguration a eu lieu le 5 octobre dernier, en présence du président BOUVIER. L'équipe du service des eaux de la CCPG, des représentants de la SOGEDO, des entreprises et des habitants intrigués et curieux de découvrir cette installation innovante, participaient à cette belle cérémonie.

Pour l'anecdote, je reprends ici l'historique du projet : « *une histoire d'eau* »

La commune de Vesancy a mené une longue bataille pour amener l'eau sur les évier... un robinet par maison. On l'appelait alors « l'eau courante », la bien-nommée.

On n'avait plus à aller la chercher à la fontaine ou au fond du puits. C'était en 1926... On était déjà en avance sur notre temps ! Puis, l'eau commençant à manquer en période estivale, la municipalité a dû prendre une décision très impopulaire : installer des compteurs et faire payer l'eau au volume consommé ! C'était dans les années soixante-dix, une vraie révolution ! Mais on avait réglé le problème de consommation excessive.

Restaient deux points faibles : le risque de pollution des sources de surface et la pression insuffisante du réseau.

LE DISCOURS DU MAIRE

Dans les années 2000, la municipalité conduite par Martial SANTINA entreprit des recherches de nouvelles sources d'approvisionnement. Plutôt que d'aller chercher l'eau du lac Léman, ils firent explorer le sous-sol propice du val du Flon. Et, surprise, par un beau matin de printemps, l'eau jaillit du forage de la Combette, comme la vérité sort du puits ! C'était en 2007.

Suivirent de longues tractations infructueuses avec l'Agence Régionale de Santé pour utiliser cette nouvelle source d'approvisionnement jusqu'à ce que, comme par magie, notre entrée dans la Communauté de Communes ne débloque la situation.

Nous voilà donc disposant d'un réseau performant, délivrant une eau de grande qualité et à la pression requise pour alimenter le haut du village, et, de plus, sécurisé par l'interconnexion avec Gex.

Le projet a été mené avec efficacité et diligence par l'équipe du service des eaux, en coopération étroite avec la commune, le tout sous l'œil bienveillant et attentif de Daniel RAPHOZ et avec le soutien du Conseil Communautaire et du président BOUVIER. Qu'ils en soient remerciés.

Le financement a été assuré conjointement par la CCPG, l'Agence de l'Eau et notre Conseil Départemental. De quoi faire taire les critiques relatives à l'augmentation du prix de l'eau lorsque Vesancy a rejoint la Communauté de Communes. Merci à eux.

Troisième objectif : la réhabilitation de notre château : nous allons enfin entreprendre des travaux d'aménagement au cours des prochaines années. Cela se fera en plusieurs étapes, la première consistant à réaménager l'aile Est, avec création d'un accès depuis le parking du château et installation d'un ascenseur pour accéder aux étages, le tout en respectant le caractère historique du bâtiment et les normes d'accessibilité en vigueur.

Le projet est complexe : un groupe d'élus assisté d'experts (le Conseil en Architecture de l'Ain, un architecte conseil assisté d'un architecte du Patrimoine) travaille sur le sujet. Il étudie les différentes options d'aménagement pour satisfaire aux besoins présents et futurs : mairie, école, salles des fêtes, bibliothèque, point de rencontre, etc... le tout conditionné par nos capacités de financement.

Un « petit trésor de guerre », accumulé patiemment depuis une dizaine d'année, nous permet d'entreprendre les premiers travaux.

Nous comptons évidemment sur des financements complémentaires et sur des subventions que nous solliciterons auprès de nos organismes de tutelle, en particulier la Région et le Conseil Départemental.

Un avant-projet sera disponible avant la fin de l'année. Nous organiserons ensuite, une réunion publique pour vous faire partager l'état d'avancement de l'étude et recueillir vos recommandations. Notre objectif est de réaliser la première tranche des travaux avant la fin de la mandature.

Nous pourrions alors rivaliser avec le château de Voltaire et Fort l'Ecluse pour attirer les amateurs d'Histoire et de vieilles pierres et l'attention des pourvoyeurs de subventions dont nous avons bien besoin.

Il n'est pas trop tôt pour travailler en 2017 sur le futur Plan Local d'Urbanisme, partie intégrante du PLU intercommunal sur lequel le service de l'aménagement et de l'Espace de la CCPG travaille assidûment.

Comme vous le savez peut-être, l'aménagement futur de la zone dite des Prés de Cours et celle contiguë des Vergers font l'objet d'une étude approfondie en tenant compte des besoins communaux de réserve foncière, des contraintes liées à la proximité du château, aux problèmes d'accès et à la préservation de l'environnement visuel.

Le projet de délocalisation de la ferme voisine, s'il se matérialise, permettrait d'envisager un projet global d'aménagement.

Ce dernier point m'amène à rappeler, une fois encore, la situation difficile de nos agriculteurs-producteurs de lait. Confrontés à des contraintes de plus en plus fortes imposées par l'Union Européenne après l'abandon des quotas laitiers et par les nouvelles normes suisses, leur situation est devenue

LE DISCOURS DU MAIRE

précaire : rentabilité dégradée avec néanmoins un besoin impératif de main-d'œuvre additionnelle, d'investissement dans des locaux adaptés aux nouvelles normes...

Nos agriculteurs ont besoin d'une aide concertée de la collectivité territoriale. La commune y prend toute sa part. Nous demandons pour eux l'aide des services spécialisés de notre Communauté de Communes, de la Région et de l'Etat.

Avant de conclure, je profite de cette tribune pour faire passer quelques messages à destination des autorités compétentes :

Les petites communes sont submergées par la paperasse administrative qui, malgré les transferts de compétence à la Communauté de Communes, continue d'inonder notre secrétariat et les élus, en l'absence de personnel spécialisé.

Le budget communal, ponctionné par des prélèvements de toutes sortes, a de plus en plus de mal à assurer le financement des dépenses de fonctionnement incompressibles (500.000€ en 2010), alors que nos recettes stagnent (1100 €/habitant).

Le conseil municipal apprécie le fonctionnement efficace de l'administration intercommunale et sa gestion des services communs, en particulier, dans le domaine de l'Aménagement et du pôle Eaux et Assainissement. Il s'inquiète néanmoins de la centralisation à marche forcée qui, malgré une concertation formelle, n'aboutit pas toujours à un compromis acceptable : l'épisode pénible des « continuités écologiques » en est l'illustration.

Ces constatations conduisent à reconsidérer le rôle de la municipalité qui, d'organe exécutif passe à celui de bureau de liaison auprès de nos administrés. Cela amène le Conseil et son maire à s'interroger sur le futur de la commune et sur sa possible intégration dans une structure ayant la masse critique. Autant s'y préparer dès maintenant avec l'aide des autorités de tutelle.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe municipale, le personnel communal et les sapeurs pompiers que nous avons mis fortement à contribution l'an dernier.

Je n'oublie pas le rôle moteur de nos associations qui, chacune dans leur domaine, assurent le lien social entre Vesanciens, participent à l'animation, à l'embellissement et à la protection du village et de ses habitants, tout cela bénévolement. Je leur adresse les remerciements chaleureux de la communauté villageoise.

Et pour terminer, j'adresse mes remerciements à vous tous, habitants du village, représentants de l'Etat, du Département, de la Région, de la Communauté de Communes, et vous mes chers collègues maires et membres du Conseil Communautaire qui, par votre présence, témoignez de votre soutien à notre village et à l'équipe municipale.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour 2017.

Pierre HOTELLIER



HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
le mardi soir de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18h à 19h

 : 04 50 41 53 55

 : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissance

Mona Pelieu (Eric)

8 décembre 2016

Mariage



Décès

Catherine Dupertuis

13 octobre 2016

Antoinette Seiler

14 novembre 2016

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 15 novembre et du 13 décembre 2016

URBANISME

Déclaration préalable

180 route de la Combette - construction d'une piscine et d'un cabanon. *Avis favorable.*

Certificats d'Urbanisme d'information

Parcelle agricole B548 lieu-dit Pré Richard - vente.

15 place de la Batteuse - vente.

Parcelle agricole C21 sise aux Eveaux - succession.

314 route de Bottenay - vente.

6 route de Divonne - vente.

TRAVAUX

Attribution du marché de travaux de la rue du Château

Trois entreprises ont déposé des dossiers d'offre :

- DESBIOLLES-EIFFAGE
- FAMY-EUROVIA ALPES
- RANNARD-SER SEMINE

Suite à l'analyse de ces offres, le maître d'œuvre a proposé à la commune de procéder à une négociation avec les 2 entreprises les mieux disantes : DESBIOLLES-EIFFAGE et RANNARD-SER SEMINE.

Sur la base des critères de choix précédemment établis dans son Rapport d'Analyse des Offres après négociation, le maître d'œuvre propose à la commune de retenir l'offre de

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

l'entreprise DESBIOLLES-EIFFAGE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de confier à l'entreprise Desbiolles-Eiffage les travaux d'aménagement de la rue du Château sur la base de la proposition présentée après négociation correspondant au marché ferme avec option grenailage de l'enrobé sur la tranche ferme soit 290 361,20 € HT.

Choix du coordinateur SPS pour les travaux de la rue du Château

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de confier à la société DEKRA Agence deux Savoie Bresse, la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de la rue du Château sur la base d'un montant de prestation de 2286 € TTC.

Réfection de la citerne du chalet de la Vesancière

Dans le cadre d'un programme d'actions en faveur du maintien des alpages de la Haute-Chaîne du Jura, il est proposé de maintenir l'entretien de l'alpage de la Vesancière. Ceci passe par la nécessité de revoir les équipements pour l'abreuvement du bétail et plus particulièrement la citerne.

Il est proposé de lancer une réfection de cette citerne. Ce type d'intervention estimée aux alentours de 20 000 € peut bénéficier d'aides financières du Parc Naturel du Haut-Jura à hauteur de 70%..

L'assemblée décide, à l'unanimité, la réfection de la citerne et autorise le maire à faire les démarches nécessaires auprès de la Réserve Naturelle pour une demande d'autorisation de travaux et pour solliciter tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

La décision est sujette à l'obtention de la subvention prévue.

Attribution du marché de la réhabilitation de l'appartement de l'ancienne cure en salle polyvalente.

Onze sociétés ont transmis un dossier en mairie.

Le marché concernait 9 lots.

Sur la base du rapport d'analyse présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les lots du marché de travaux de réhabilitation comme suit :

- 1 - démolition - maçonnerie - gros œuvre : société GALLIA pour un montant de 74 400 € TTC.
- 2 - menuiseries extérieures : société MINET/GAVIN pour un montant de 6240 € TTC
- 3 - menuiseries intérieures : société MINET/GAVIN pour un montant de 16 816,80 € TTC
- 4 - isolation - plâtrerie - peintures : société BONGLET pour un montant de 25 602,62 € TTC
- 5 - carrelage - faïence : société STAR COLOR pour un montant de 14 136, 65 € TTC
- 6 - serrurerie : pas encore attribué
- 7 - plomberie - sanitaire : EURL BAL pour un montant de 4666,80 € TTC
- 8 - électricité : société PORTIGLIATTI & FILS pour un montant de 23 768,40 € TTC
- 9 - chauffage - ventilation : sociétéEURL BAL pour un montant de 17 761,80 € TTC.

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

Travaux des extérieurs de la salle polyvalente

Parallèlement à l'aménagement de la salle polyvalente, il est nécessaire de remettre en état les extérieurs :

- reprise de l'escalier d'accès de service
- remise en état des murs de clôture de la parcelle
- remise en état du portillon d'accès de la cour et changement du portail existant
- barrière sur mur du fond de la cour
- main courante et chasse roue pour la rampe d'accès PMR

Les consultations d'entreprises sont en cours.

FINANCES

Contribution aux frais de fonctionnement de l'institution Jeanne d'Arc

Les communes sont dans l'obligation de financer la scolarité d'élèves résidant sur leur territoire mais inscrits dans une école privée d'une autre commune et plus particulièrement lorsque l'inscription est liée à la contrainte d'inscrire un frère ou une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

Il apparaît que sur un effectif de 5 élèves de Vesancy, inscrits à Jeanne d'Arc, en primaire et élémentaire, 3 correspondent à une contrainte pour réunion de fratrie.

L'assemblée décide à la majorité d'allouer une contribution de 609€ à l'institution Jeanne d'Arc.

Don

M. Weisskopf a renouvelé un don à la commune pour les associations d'un montant de 1200 €. Il est proposé de redistribuer ce don à chacune des 6 associations de la commune à raison de 200 € chacune (Amicale des Sapeurs Pompiers, CLAV, les Amis de la chapelle, l'Amicale des Chasseurs, PEVV et Au bon sens).

Convention d'hébergement de l'antenne de télé-relève

L'antenne de télé-relève avait été implantée par la société SIGFOX sur l'ancien réservoir qui sera restitué au patrimoine communal. Etant donné que l'antenne ne sera pas déplacée, il est nécessaire de passer avec SIGFOX une convention d'hébergement de cette antenne. Pour cela un branchement électrique et une liaison internet est nécessaire. SIGFOX a déjà un abonnement internet à son nom. Concernant le branchement électrique, SIGFOX propose de prendre en charge le coût de la dépense sur la base d'une somme forfaitaire de 150 € par an.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer cette convention.

Assurance : nouvelles propositions

GROUPAMA assure la commune pour son patrimoine immobilier, ses activités (responsabilité civile) et ses véhicules (Berlingot, camion incendie, tracteur et remorque). Une renégociation des contrats a été engagée qui a conduit à une nouvelle estimation du coût de l'ensemble des contrats portée à 8429 € (actuel 10 203 €) intégrant des garanties supplémentaires et tenant compte des transferts de compétence.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer les nouvelles propositions pour les contrats d'assurance.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Demande de subventions auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département.

Le projet de la salle polyvalente est éligible à une aide de 20 à 30% avec un plafond de 80 000€.

D'autre part, dans le cadre des dotations 2017, il est proposé de présenter une nouvelle demande de subvention au Département de 15%.

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'État et du Département pour obtenir des aides financières aux taux les plus élevés pour le projet de la salle polyvalente.

ECOLE

Effectif 2016-2017: 37 élèves (21 dans la classe de petits dont 15 maternelle et 16 dans la classe des grands).

Renouvellement des participations communales pour 2016-2017

- des fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève,
- des activités sportives telles que les 6 sorties de ski (janvier/février) dont l'estimation du coût du transport serait de 940 € et les 11 sorties de la piscine (d'avril à juin) pour lesquelles les coûts estimés seraient de 720 € pour le transport et 810 € pour les entrées.

PERSONNEL

Assurance des risques statutaires

Le contrat avec le groupement CNP/GRAS SAVOYE pour la couverture financière complète des risques encourus par la commune (décès, accidents et maladies professionnelles ou non, maternité des agents titulaires et contractuels) arrive à échéance.

Après analyse et à couverture identique, il est proposé de retenir la proposition de GROUPAMA sur la base de 15 jours de franchise pour tous les agents.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de confier à GROUPAMA la couverture de la commune sur les risques statutaires.

SOCIAL

La commission sociale de la commune a donné un avis favorable à une proposition de la commission culturelle de Gex de permettre à des personnes de Vesancy seules et isolées lors du réveillon de Noël de s'inscrire à un réveillon solidaire à Gex.

Au programme, une séance de cinéma et/ou un repas de Noël animé le 24 décembre.

Par personne inscrite, la commune apportera une participation financière de 4 € pour la séance de cinéma et 10 € pour le repas afin de prévoir un petit cadeau.

L'assemblée donne un avis favorable.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

CCPG

Convention tripartite d'entretien des Bas Monts et source du Flon

Suite aux interventions de débroussaillage sur le Bas Mont en relation avec le service de gestion de milieu naturel de la CCPG, Mme Georget, responsable du service, propose une convention entre la commune, la CCPG, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes et l'exploitant des Bas Monts.

Ce projet de convention permettrait de faciliter la mise en œuvre des opérations à venir pour la préservation du patrimoine naturel des Bas Monts de Vesancy et source du Flon et s'avère indispensable pour stabiliser les financements qui peuvent être déployés auprès de la Région et l'Europe.

Désignation des représentants de la commune au prochain comité technique consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes

Par délibération du 26 mai 2016, le conseil communautaire a approuvé les statuts de la Régie des Eaux Gessiennes qui aura en charge l'exploitation des services Eau et Assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les nouveaux statuts prévoient la création d'un comité technique consultatif. Chaque commune sera représentée au sein de ce comité.

L'assemblée désigne, à l'unanimité, M. François Beudet en qualité de représentant titulaire et M. Luc Vallier en qualité de représentant suppléant au sein du comité technique consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes.

Dates des prochaines séances du conseil municipal, à 20h30, les mardis

7 février - 7 mars

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site internet de la mairie www.vesancy.fr sous l'onglet "Mairie" et sur les panneaux d'affichage.

ELECTIONS 2017

PRESIDENTIELLES

Dimanche 23 avril

Dimanche 07 mai

LEGISLATIVES

Dimanche 11 juin

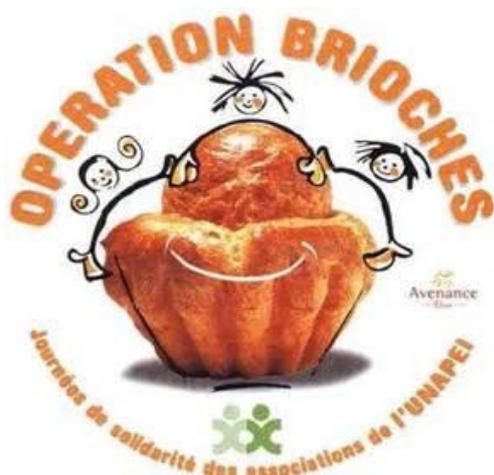
Dimanche 18 juin



Le repas des aînés

Le traditionnel repas du dernier dimanche de novembre a permis de réunir une bonne cinquantaine de personnes accueillies par M. le maire et les membres de la commission sociale. Ce fut un moment privilégié, riche en échanges et plein de bonne humeur autour d'un excellent repas concocté par le traiteur Jordan.





L'A.D.A.P.E.I de l'Ain
adresse ses plus vifs remerciements
aux bénévoles et aux Vesanciens qui
ont répondu généreusement à l'appel
du samedi 12 octobre 2016
et ont contribué au succès de
l'Opération Brioches, par l'envoi de
la somme de **1255 €**

Téléthon 2
0
1
6

Grâce à vous, il a été remis à l'A.F.M. TELETHON la somme de

3405 € !

| | |
|-----------------------------|--------|
| Vente "Bricolage" | 1410 € |
| 97 repas "Spaghetti" x 12 € | 1164 € |
| Buvette | 409 |
| €Panier garni | 192 € |
| Dons | 230 € |

La commune a pris en charge les fournitures des repas et des décorations
et les associations du village ont financé l'achat des boissons du repas.

Sortir et rentrer ses poubelles : une obligation et un geste citoyen



Afin que les rues de notre village soient plus agréables à vivre, vos bacs à ordures ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors du jour de la collecte.

Ils peuvent être sortis, au plus tôt, le dimanche soir après 18 h et rentrés, au plus tard, le lundi après 18h.

Au-delà de la pollution visuelle, la présence des poubelles sur les trottoirs peuvent constituer un obstacle contraignant pour les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble



L'ADAPA,

au service des plus fragiles
depuis près de 60 ans
sur tout le département de
l'Ain à travers :

- ◆ L'Aide à la personne
- ◆ L'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- ◆ Les Soins infirmiers à domicile
- ◆ Et d'autres services encore...

Les + Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins

A la une !

Prévention & Animation

Prévenir...pour mieux vivre & bien vieillir

Une réponse novatrice
aux besoins des seniors
à travers

nos Ateliers Prévention & Animation



Contactez-nous au
04 74 45 59 60
Votre contact de proximité :
Mme Christine BUFFENOIR
228 avenue des Alpes
01170 Gex
c.buffenoir@adapa01.com

ANNONCE ANNONCE ANNONCE ANNONCE

.....de Monts Jura et Europ'tours

NAVETTES SKI-BUS

PAYS DE GEX ←→ CROZET - FAUCILLE - VATTAY

| Arrivées Ligne F Gex (Poste) en provenance de Cornavin / Ferney Voltaire | | | | | |
|--|--------|---------|---------|--|--|
| Lundi au Vendredi | 8 h 49 | 10 h 33 | 12 h 45 | | |
| Samedi | 7 h 52 | 10 h 55 | 12 h 17 | | |
| Dimanche | 7 h 52 | 10 h 54 | 11 h 55 | | |

| SKIBUS N° 1 | Aller 1 | Aller 2 | Aller 3 | Retour 1 | Retour 2 (du 17/12/16 au 12/02/17) | Retour 2 (du 13/02/17 au 02/04/17) |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|----------|--|--|
| Divonne les Bains (Gare routière) | 8 h 40 | 11 h 05 | 12 h 45 | 14 h 25 | 17 h 45 | 18 h 00 |
| Gex (Poste) | 8 h 55 | 11 h 20 | 13 h 00 | 14 h 10 | 17 h 30 | 17 h 45 |
| La Faucille | 9 h 15 | 11 h 40 | 13 h 20 | 13 h 50 | 17 h 10 | 17 h 25 |
| La Vattay | 9 h 25 | 11 h 50 | 13 h 30 | 13 h 40 | 17 h 00 | 17 h 15 |



| Départs Ligne F Gex (Poste) en direction de Ferney Voltaire / Cornavin | | | | | | |
|--|--|--|--|---------|---------|---------|
| Lundi au Vendredi | | | | 14 h 14 | 17 h 43 | 18 h 06 |
| Samedi | | | | 14 h 14 | 18 h 14 | 18 h 14 |
| Dimanche | | | | 14 h 14 | 18 h 14 | 18 h 14 |

Correspondances SKI-BUS N°1 / N° 2 et SKI-BUS N°1 / LIGNE F

LES NAVETTES FONCTIONNERONT :

Les vacances de Noël : du 17 décembre 2016 au 2 janvier 2017.

Les vacances d'hiver (zone A) : du 18 février au 5 mars 2017.

Les week-ends de Janvier, les week-ends de Février et les week-ends de Mars, si la station est ouverte.

Les navettes ne fonctionnent que si les stations sont enneigées et les pistes de ski ouvertes.

Pour tous renseignements, prendre contact avec le SMMJ au 04 50 42 45 77.

| Arrivées Ligne Y St Genis (Jean Monnet) en provenance de Ferney Voltaire / Aéroport / CERN | | | | | |
|--|--------|---------|---------|--|--|
| Lundi au Vendredi | 8 h 01 | 10 h 36 | 12 h 06 | | |
| Samedi | 7 h 52 | 9 h 55 | 12 h 18 | | |
| Dimanche | 7 h 49 | 9 h 50 | 11 h 52 | | |

| SKIBUS N° 2 | Aller 1 | Aller 2 | Aller 3 | Retour 1 | Retour 2 (du 17/12/16 au 12/02/17) | Retour 2 (du 13/02/17 au 02/04/17) |
|--------------------------------|---------|---------|---------|----------|--|--|
| St Genis Pouilly (Jean Monnet) | 8 h 20 | 10 h 45 | 12 h 25 | 13 h 35 | 16 h 55 | 17 h 10 |
| Crozet (Transfo) | 8 h 30 | 10 h 55 | 12 h 35 | 13 h 45 | 17 h 05 | 17 h 20 |
| Crozet (Télécabine) | 8 h 35 | 11 h 00 | 12 h 40 | 13 h 50 | 17 h 10 | 17 h 25 |
| Gex (Poste) | 8 h 55 | 11 h 20 | 13 h 00 | 14 h 10 | 17 h 30 | 17 h 45 |
| Crozet (Télécabine) | 9 h 15 | 11 h 40 | 13 h 20 | 14 h 30 | 17 h 50 | 18 h 05 |
| Crozet (Transfo) | 9 h 20 | 11 h 45 | 13 h 25 | 14 h 35 | 17 h 55 | 18 h 10 |
| St Genis Pouilly (Jean Monnet) | 9 h 30 | 11 h 55 | 13 h 35 | 14 h 45 | 18 h 05 | 18 h 20 |

| Départs Ligne Y St Genis (Jean Monnet) en direction de CERN / Aéroport / Ferney Voltaire | | | | | | |
|--|--|--|--|---------|---------|---------|
| Lundi au Vendredi | | | | 15 h 15 | 18 h 14 | 18 h 29 |
| Samedi | | | | 15 h 10 | 18 h 10 | 18 h 55 |
| Dimanche | | | | 15 h 31 | 18 h 35 | 18 h 35 |

Correspondances SKI-BUS N°2 / LIGNE Y



ARIFS
Aller & Retour journalier : 2,00 euros

EUROPTOURS
272 rue de Versoix
01220 - DIVONNE LES BAINS

www.europtours.fr
contact@europtours.fr
Tél. 04 50 20 48 04

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Meilleurs vœux de santé !



Vendredi 10 février
Déjeuner à midi



Vendredi 7 avril
LOTO à 14h



Pendant les travaux de la nouvelle salle polyvalente, **la bibliothèque** a été transférée au 1^{er} étage de l'annexe du château. Nous sommes heureuses de vous y accueillir le **Lundi de 16h à 17h30**
Lisbeth & ELiane



ASSEMBLEE GENERALE
Mercredi 15 mars à 20 h
renouvellement de la cotisation

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 24 janvier

Salle de la cantine à 20h30

- *Renouvellement de la cotisation*
- *Inscriptions pour demandes d'adhésions*



Sortie raquette et/ou repas

Samedi 4 mars

Des précisions vous seront envoyées ultérieurement.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 8 avril

AU BON SENS AU BONS SEN AU BON SENS

COURS DE PILATES A VESANCY...



Depuis fin novembre, *Au Bon Sens*, a mis en place des cours de **Pilates** enseignés par Isabelle Ansel*. Ils ont lieu tous les **vendredis de 9 à 10h** dans la salle des fêtes.

C'est une méthode de gym douce accessible à tout le monde qui se pratique sur un tapis. Isabelle nous fait prendre conscience de l'action de nos différents muscles, soit par des mouvements lents et précis, soit des étirements soit des postures à tenir. A chaque exercice, Isabelle veille à ce que nous faisons correctement l'exercice. Le but est de raffermir le corps en profondeur sans forcer, c'est agréable et l'heure passe très vite.

Il ne reste plus de places pour le Pilates pour le trimestre en cours. Par contre, des séances de **marche nordique** seront proposées prochainement.

**Isabelle Ansel : éducatrice sportive diplômée d'état, enseignante Pilates, et Bungy Pump. Formatrice marche nordique.*

Elle anime des ateliers hallux valgus, des pauses bien-être Jura, des stages de marche nordique et Pilates.



... ET AUSSI DES COURS DE CARDIO-DANSE

Les **mardis à 18h30** enseignés par **Jorge Harold**.

Il y a encore quelques places disponibles.

I ♥
salsa

Au Bon Sens : contact@aubonsens.fr

Rappel des dates des distributions d'agrumes et ventes de fromages :

Les vendredis 27 janvier, 17 février et 31 mars

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



*Les sapeurs-pompiers
volontaires
vous remercient
chaleureusement
de l'accueil que vous leur
avez réservé ainsi que pour
votre générosité lors de la
vente des calendriers.
Ils vous adressent leurs
**meilleurs vœux
2017 !***



Qu'est-ce que Bloctel ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
- Les appels émanant d'un service public
- Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
- Les appels émanant d'associations à but non lucratif

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur **vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail** et si nécessaire, qu'il regarde dans les **spams**. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura **cliqué sur le lien hypertexte** qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors **protégé** contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de **30 jours après la confirmation de son inscription** qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

A quoi sert votre espace personnel ?

Votre espace personnel est accessible uniquement avec votre login (courriel ou numéro d'adhérent) et votre mot de passe. Il vous permet de **consulter ou modifier vos données** et de rajouter, s'il y a lieu, un autre numéro de téléphone sur la liste d'opposition. C'est également à partir de votre espace personnel que vous pourrez nous **signaler un appel abusif** (réclamation).

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS



Du Jura au Népal

Lundi 9 janvier la coopérative de la classe des grands a organisé une soirée pour présenter ce qui a été fait suite à la collecte de fonds de 2015 pour le Népal et pour présenter les projets « Everest Green 2017 » et « Protégeons et partageons la montagne »



Nous avons accueilli Gérard Clermidy (Président de Montagne et partage) et Pemba Sherpa (Chef d'expédition – responsable de *Mountains and Share Nepal*).

Youri, élève de CM2 et président de la coopérative de la classe des grands, a accueilli la cinquantaine de participants puis M. Clermidy a présenté le projet de reconstruction de l'école de Salyantar, à l'aide d'un premier film. Ce projet a été réalisé grâce à la collecte de fonds réalisée en 2015 ; collecte à laquelle avait participé la coopérative de la classe des grands et certains habitants de Vesancy.

M. Clermidy a ensuite présenté le projet « Everest Green 2017 » de nettoyage des matériels et déchets divers abandonnés par 50 ans de conquête de ce sommet. Un deuxième film a été projeté pour illustrer la problématique des déchets sur l'Everest.

M. Grandclément a également présenté le projet de la classe des grands « Protégeons et partageons la montagne » qui a pour but de nettoyer le site de La Vattay et de sensibiliser les élèves aux problèmes des déchets et de partage de la montagne entre skieurs, bergers, forestiers,... et qui sera mené en partenariat avec les services de la C.C.P.G..

Les élèves ont offert un apéritif aux participants qui ont ainsi pu échanger avec Pemba Sherpa et les membres de l'association **Montagne et partage**. Un petit buffet – bar avait également été préparé par les élèves pour financer leur projet de nettoyage du site de La Vattay.

Un dernier film sur l'ascension par le troisième français ayant réussi avec l'aide de Pemba Sherpa à atteindre le sommet de l'Everest sans oxygène est venu clore cette soirée conviviale.



La soirée côté coulisses

Dès le vendredi d'avant, la coopérative s'est répartie le travail pour que chacun participe à la préparation de la soirée du **Jura au Népal**.

Puis en mathématiques, le maître nous a appelés par groupe de trois pour préparer la pâte des pizzas.

Pendant le week-end, le maître, Laureline et Mélisse ont pré-cuit les fonds de pizzas.

Lundi, dans la classe, Youri a cuisiné une sauce tomate puis nous avons préparé les pizzas : aux lardons, au chorizo et au thon. On a aussi fait des tartes et des quiches. Tous les élèves ont cuisiné de 9h30 à 14h15 et le maître était responsable du four. Nous avons préparé 18 pizzas et 6 tartes.

Pendant la soirée, pour s'occuper du bar et du buffet nous étions 4, Laureline (la trésorière) tenait la caisse, Loris qui s'occupait de servir les pizzas et les tartes avec Giulia et Axel un ancien élève et trésorier, s'occupait de servir les boissons et les bières.

Nous avons aussi fait le service des apéritifs dans la salle.



Couronne des Rois

300 g de farine T45
10 g de levure fraîche de boulanger
80 ml de lait tiède + environ 2 cuillères à soupe pour dorer
2 œufs
4 cuillères à soupe de sucre
1/2 cuillère à café de sel
4 cuillère à café de fleur d'oranger
80 g de beurre mou coupé en dés
Sucre en grains pour la décoration
2 fèves



La veille au soir

Émietter la levure de boulanger dans le lait tiède et laisser reposer une dizaine de minutes.
Mélanger tous les ingrédients sauf le beurre en évitant que le sel et la levure entrent en contact.
Pétrir jusqu'à obtenir une pâte souple et élastique. Une fois cette consistance obtenue, ajouter le beurre et pétrir à nouveau jusqu'à ce qu'il soit bien incorporé à la pâte.
Déposer le pâton dans un saladier et le laisser reposer 1h à température ambiante.
Mettre ensuite le pâton au réfrigérateur, dans la partie la moins froide, pour la nuit.

Le lendemain matin

Pétrir quelques minutes. Ajouter les fèves. Laisser reposer 5 minutes puis faire un trou assez large au milieu du pâton et l'étirer (au moins 10 cm) de façon à former une couronne.
Déposer cette couronne sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé et laisser à nouveau lever pendant 1h30 à 2h à l'abri des courants d'air.
Badigeonner ensuite la couronne de lait avec un pinceau et saupoudrer de grains de sucre.
Enfourner à four froid, à 150° (chaleur tournante) pour une vingtaine de minutes.
Laisser refroidir sur une grille et ... tirer les rois !

